



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

08158-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr.
LIMITEE
UNIDO/IOD.176
19 avril 1978
FRANCAIS


RAPPORT DE MISSION SUR LA REUNION DES EXPERTS
ET DES MINISTRES DE LA SOUS-REGION
DU CENTRE MULTINATIONAL DE PROGRAMMATION
ET D'EXECUTION DES PROJETS (MULPOC)*.

Yaoundé (Cameroun) - 27 février-3 mars 1978.

par Louis Sangare
Fonctionnaire de l'ONUDI

*Le présent document a été reproduit tel quel.

id.78-2113



Les réunions des pays-membres du Centre de programmation multinationale et d'exécution des projets, MULPOC, de Yaoundé qui comprend l'Empire Centrafricain, la République populaire du Congo, le Gabon, le Tchad, la République Unie du Cameroun, la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe, se sont tenues du 27 février au 2 mars, en ce qui concerne la réunion des experts et du 2 au 3 mars en ce qui concerne la réunion du Conseil des ministres.

Ces réunions avaient pour objet d'établir les projets prioritaires qui constitueront le programme d'activités du MULPOC de Yaoundé en vue de promouvoir la coopération inter-Etats dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

Les représentants des pays suivants ont assisté aux réunions : la République Unie du Cameroun, la République populaire du Congo, le Gabon, le Tchad, l'Empire Centrafricain et Sao Tome et Principe.

Les agences spécialisées FAO, ONUDI, OMS, UNICEF, UNESCO, CNUCED, BIT et FNUO ont assisté aux réunions.

La CEA était représentée par une grande délégation dirigée par M. Adebayo Adedejo, Secrétaire Exécutif de la CEA et M. Bax Noventé, Chef de l'Office de la coopération.

L'élaboration du programme du MULPOC de Yaoundé fait suite à ceux des programmes du MULPOC de Gisenyi pour les pays de la Communauté des Grands Lacs, et de Lusaka pour les pays de l'Afrique Orientale. La CEA envisage de tenir une réunion à Tanger, immédiatement après celle de Yaoundé, pour l'établissement du MULPOC pour les pays de l'Afrique du Nord. L'institution du MULPOC de Niamey pour l'Afrique de l'Ouest aura lieu fin mai. Les MULPOCs ont été créés suite à une mission conjointe CEA-PNUD d'évaluation des trois anciens UNDATs de Lusaka, de Niamey et de Yaoundé. Les Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) sont venus remplacer les équipes multinationales interdisciplinaires de Conseillers des Nations-Unies pour le développement (UNDAT) du fait qu'en plus de leur rôle de conseils, ils sont maintenant mandatés à préparer et à exécuter des projets opérationnels multinationaux et multisectoriels. Les centres de programmation multinationale et d'exécution des projets ont en effet pour objectif la promotion de la coopération inter-Etats par l'identification et l'exécution des programmes et projets multinationaux et multisectoriels en vue de la création d'un marché commun sous-régional.

Cette nouvelle orientation des anciens UNDATs a été entérinée par la Conférence des Planificateurs tenue à Addis-Ababa en 1976 et par la suite adoptée par la Quatrième Conférence des Ministres de la CEA et la Troisième Session de la Commission tenue à Kinshasa en février-mars 1977.

Sélection de projets prioritaires

Les délégués ont discuté le programme prioritaire des MULPOCs et ont adopté les projets prioritaires suivants :

A - Transport

Deux projets de transport ont été sélectionnés :

- 1) - Création d'une ligne multinationale de transport maritime étroitement liée au réseau routier des pays de la côte et des pays de l'intérieur;
- 2) - Achèvement des tronçons et bretelles de la Route Transafricaine.

Les délégués des pays ont donné la priorité au projet d'achèvement des tronçons et bretelles de la route transafricaine à cause de l'état d'avancement des études et travaux du projet. Il a été proposé que les états côtiers accordent certaines facilités de transit, de stockage, d'accès aisé aux pays enclavés pour minimiser les coûts de transport à l'importation et à l'exportation.

Il a été en outre demandé aux Etats de préciser la priorité qu'ils accordent aux routes de desserte qui doivent être raccordées à la route transafricaine. La CEA entreprendra une étude sur les barrières administratives et légales au libre mouvement des biens et personnes pour faire des recommandations aux gouvernements aux fins de décision politique.

B - Agriculture

En matière de développement agricole, la priorité a été placée sur la recherche agronomique en Afrique Centrale. Les délégués ont indiqué les obstacles principaux qui freinent le développement de la recherche agronomique dans cette partie de l'Afrique : manque de chercheurs africains dans tous les domaines de l'agronomie, absence de circulation des informations relatives aux résultats de la recherche agricole, manque de coordination des politiques nationales de recherche agronomique.

Les délégués ont insisté sur la nécessité de la formation des cadres africains dans les différents domaines de la recherche agronomique. Ils ont précisé que la coopération dans ce domaine doit être effectuée dans le cadre des structures de recherches existantes et par l'échange d'informations.

Ils ont demandé que les travaux de recherche couvrent spécifiquement et les productions vivrières et les cultures d'exportation. Ils ont indiqué que la recherche agronomique doit tenir compte du fait du problème de la sécheresse qui périodiquement frappe la partie septentrionale de l'Afrique Centrale, Nord-Cameroun et Tchad. Les délégués sont tombés

d'accord sur l'impossibilité de la création d'une structure régionale de recherche agronomique. Ils ont décidé que la CEA, à travers le MULPOC, entreprenne une étude exhaustive sur les structures de recherche existant dans la sous-région de manière à proposer des domaines de coopération régionale en matière de recherche agronomique. Ils ont demandé à la CEA de procéder à l'étude des modalités de formation des africains dans le domaine de la recherche agronomique avec la collaboration de la FAO, l'UNESCO et le PNUD.

C - Industrie

Dans le domaine du développement industriel, le Secrétariat de la CEA et du Bureau du MULPOC ont proposé les mêmes projets que l'ONUDI avait identifiés pour les pays membres de l'UDEAC, à savoir :

- la création d'industries chimiques de base à partir du sel et de la potasse, en vue de la production du sel et de ses dérivés et de la préparation de l'acide phosphorique;
- la coopération dans le domaine de l'industrie pharmaceutique en commençant par la mise sur pied d'un organisme central d'achat et de distribution des produits;
- la création des industries de l'alumine et de l'aluminium à partir de la bauxite disponible dans la sous-région;
- la création d'une usine multinationale de production de ciment et de clinker;
- la coordination et la rationalisation des raffineries de pétrole dans la sous-région ainsi que le développement de l'industrie pétro-chimique.

La CEA a invité ensuite les délégués à choisir un seul projet industriel dont la réalisation pourrait être effectuée durant la période 1978-1979. Au cours de la discussion, nous avons indiqué que les projets proposés par le Secrétariat étaient les mêmes que ceux qui figurent dans le programme d'industrialisation de l'UDEAC qui a été formulé par l'ONUDI. Ces projets

avaient été sélectionnés par l'UDEAC comme projets communautaires et affectés aux pays membres de l'UDEAC par les instances supérieures de l'UDEAC, à savoir le Conseil des Ministres et le Conseil des Chefs d'Etat. Les Chefs d'Etat ont attribué le projet de pétrochimie et de clinker au Gabon, le complexe chimique au Congo, la bauxite, alumine et aluminium au Cameroun et les produits pharmaceutiques à l'Empire Centrafricain.

A la Commission d'industrialisation de l'UDEAC, réunie en Avril 1977, deux décisions importantes avaient été arrêtées qui avaient été ensuite ratifiées par la Conférence des Chefs d'Etat en décembre 1977. Les Chefs d'Etat de l'UDEAC ont décidé de créer deux catégories de sociétés en vue de mettre en oeuvre les cinq projets industriels multinationaux :

- les sociétés multinationales d'études ayant pour objet premier de mener à bien les études de pré-investissement nécessaires à la mise en oeuvre des projets (dans ce cas, les études de pré-investissement ne sont pas encore préparées);
- les sociétés multinationales d'exploitation dont l'objet est de créer la société et de la mettre en exploitation (dans ce cas, les études de pré-investissement sont déjà préparées).

Nous avons finalement dit que si la Conférence tenait à l'inclusion de ces projets dans le programme de travail du MULPOC et qu'une priorité devait être fixée pour leur exécution, nous estimions que le projet de complexe chimique devrait avoir la première priorité. En effet, d'après l'étude préliminaire, il est estimé que la consommation totale de sel pour les quatre pays de l'UDEAC atteindrait 170 000 tonnes de sel si l'on tenait compte non seulement de la consommation des ménages mais aussi de l'utilisation du sel et de ses dérivés dans le domaine industriel.

L'étude préliminaire estime par exemple que la consommation de soude caustique atteindrait 60 000 tonnes en 1985 en prenant en considération l'utilisation de la soude caustique dans les industries de textile, de savonnerie, d'usine de pâte à papier, de raffinerie de pétrole, d'usine d'aluminium etc.

Nous avons indiqué en outre que ce projet permettrait d'installer des usines autonomes de fabrication de soude caustique dans plusieurs pays de la sous-région : Cameroun, Gabon et Congo, pour servir les projets de pâte à papier

Les Etats ont estimé qu'il ne leur appartenait pas de désigner parmi les cinq projets indiqués ci-dessus un projet qui pourrait bénéficier de la priorité pour une réalisation immédiate. Ils ont souligné que les projets avaient fait l'objet de répartition entre les Etats-membres de l'UDEAC à la Conférence des Chefs d'Etat de cette organisation et que la réunion des représentants des Etats du MULPOC de Yaoundé comprenant quatre Etats de l'UDEAC ne pouvait mettre en cause une décision prise par les instances supérieures de l'UDEAC. Les délégués ont proposé que le programme élaboré par la CEA se limite exclusivement à des études de marché approfondies en matière industrielle. Soulignons que cette décision va dans le sens de la proposition de la CEA qui suggère que la première phase de l'étude préliminaire de pré-factibilité consiste en une étude de marché sous-régional

Nous avons indiqué, d'accord avec la CEA, qu'il était aussi important de mettre en oeuvre un projet industriel multinational afin d'établir un schéma méthodologique de mise en oeuvre d'un gros projet multinational car, à notre avis, une des difficultés de promotion des entreprises multinationales réside dans la méconnaissance de méthodologie de mise en oeuvre d'un projet multinational industriel.

La CEA a insisté sur le fait que les expertises passées se sont produites par des accumulations d'études sur études, et qu'il était temps maintenant de procéder à quelques réalisations concrètes. La Conférence compte-tenu du fait que les projets avaient été adoptés par l'UDEAC comme projets communautaires et que certains pays concernés avaient entrepris la mise en exécution de certains de ces projets, a demandé d'inviter le MULPOC de Yaoundé à se limiter à une étude d'évaluation des projets en cours et au besoin d'entreprendre des études de marché régional pour ces industries.

D - Energie

Deux projets d'énergie ont été proposés :

- a) - création d'un comité permanent de l'énergie en Afrique du Centre
- b) - promotion de l'énergie solaire en Afrique du Centre.

L'origine du projet sur la création d'un Comité permanent de l'énergie en Afrique du Centre remonte à la Conférence de Brazzaville tenue du 2 au 4 avril 1968 sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique. Cette Conférence avait recommandé la création d'un Comité permanent de l'énergie en Afrique centrale.

Ce projet tient compte des richesses de la région en énergie primaire notamment en énergie hydro-électrique, en pétrole, en gaz naturel et en uranium.

Le Secrétariat de la CEA a indiqué que le financement du projet de création d'un Comité permanent de l'énergie en Afrique du centre pourrait bénéficier de l'appui financier et technique du fonds spécial de l'OPEP, qui est placé sous gestion du PNUD, jusqu'à concurrence de 2,5 millions de dollars des Etats-Unis.

Les délégués ont souligné la nécessité de dresser un inventaire de ressources et de potentialités énergétiques de la sous-région comme préalable à une prise de position commune sur la coopération en matière énergétique.

E - Commerce

Dans le secteur commercial, l'objectif à long terme vise à la création d'un marché commun régional. Le processus de réalisation doit partir du niveau sous-régional par la création d'institutions commerciales et monétaires appropriées, susceptibles d'évoluer progressivement vers l'objectif final.

L'objectif à court terme se propose d'entreprendre toutes études de base ou actions nécessaires en vue de permettre aux Etats-membres de prendre les décisions utiles concernant la mise en place ou le renforcement d'institutions de coopération qu'ils jugent appropriées pour leur sous-région.

Les délégués ont fait remarquer que le développement des relations commerciales entre les pays est entravé par plusieurs obstacles; certains ont trait aux obstacles d'ordre psychologique et d'autres relatifs aux difficultés de la production et au problème des transports.

Il a été indiqué que la création d'une zone préférentielle d'échange, d'une chambre de compensation et d'une union des paiements dans la zone doit tenir compte de l'existence de l'UDFAC qui constitue un instrument privilégié de coopération économique déjà assez avancée.

F - Ressources humaines

Le projet portant sur les ressources humaines couvre deux domaines d'activités :

- 1) - l'évaluation des établissements de formation nationaux en vue de déterminer leur capacité de répondre aux futurs besoins en personnel à divers niveaux, pour assurer le développement économique et social et la mise au point d'un inventaire des établissements existant dans la sous-région. On pourrait ainsi déterminer ceux qui pourraient devenir des établissements de formation multinationaux destinés à assurer en particulier la formation professionnelle dans le domaine de la gestion, des sciences et de la technologie;
- 2) - l'établissement d'une liste de personnel qualifié dans la sous-région en vue de préparer des propositions concernant la création dans la sous-région et dans la région, de centres de consultants multinationaux composés de ressortissants des pays de la sous-région ou de la région (un projet analogue a été réalisé en Afrique de l'Ouest et un autre est en cours de réalisation en Afrique de l'Est).

Les délégués sont convenus que priorité absolue soit accordée à la formation professionnelle étant donné que dans les projets exécutés dans la sous-région, le poids financier occasionné par l'utilisation d'experts étrangers se chiffre à 80% du coût total du projet

G - Intégration des femmes dans le processus de développement

Les délégués ont souligné que les femmes constituent une importante ressource humaine dans la sous-région. Elles représentent une forte proportion de la main-d'oeuvre agricole, participent aux activités commerciales et jouent, d'une manière générale, un rôle très actif dans les secteurs social et économique. Ces apports précieux des femmes restent toutefois largement méconnus. Les femmes n'obtiennent pas une juste part des instruments du

développement (formation, technologie, éducation, accès aux institutions), qui peuvent contribuer à améliorer et la qualité de leur participation aux activités de développement et leur statut économique et social.

Les délégués ont décidé la mise sur pied d'un Comité sous-régional sur l'intégration des femmes et d'un Comité de coordination régionale africain. Des études approfondies seront entreprises pour mieux comprendre les problèmes d'intérêt commun qui se posent aux femmes dans les pays de la sous-région. Il a été proposé que les femmes de tous les pays y soient représentées dans les structures qui seront mises en place et que les structures fonctionnent comme des unités spéciales au sein du MULPOC.

H - Programmation des activités

Etant donné les ressources limitées du MULPOC, les Etats ont retenu les quatre projets suivants pour la période 1978-1979 dont la mise en oeuvre immédiate est possible dans la limite des ressources financières disponibles :

- 1) - transport : achèvement des tronçons et bretelles de la route transafricaine en liaison avec les facilités de transit et de stockage pour les pays enclavés
- 2) - agriculture : recherche agronomique.
- 3) - commerce : développement des échanges;
- 4) - intégration de la femme dans le processus de développement

La programmation 1980-1984 portera sur les projets qui seraient choisis parmi les autres projets qui ont fait l'objet de discussions plus haut.

I - Ressources financières

Le Secrétaire Exécutif de la CEA a indiqué que les ressources requises pour la mise en oeuvre des quatre projets prioritaires sont disponibles pour la période 1978-1979

Le personnel exécutif du MULPOC sera renforcé par les fonctionnaires de la CEA et à un certain degré, par les consultants extérieurs pour l'exécution des projets prioritaires

L'impact budgétaire pour la période 1980-1984 s'élèverait à deux millions de dollars des Etats-Unis. Les pays ont donc décidé de fournir des experts à court terme au MULPOC afin de l'aider dans l'exécution des projets.

Ils ont proposé que les agences spécialisées des Nations Unies apportent leur assistance technique au MULPOC dans le domaine de leurs compétences.

Le Secrétaire Exécutif de la CEA entreprendrait, à la demande du Président du Conseil des Ministres, des missions en vue de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des institutions financières par exemple le Fonds européen de développement.

Il a été en outre suggéré qu'une coopération étroite s'établisse entre l'UDEAC et le MULPOC de Yaoundé dans l'exécution des projets spécifiques.

J - Création d'organismes inter-gouvernementaux au niveau des ministres et des experts en vue d'identifier les projets et les programmes et de superviser leur application.

Le Conseil des Ministres a approuvé la création des institutions suivantes :

- Comité des experts, qui est chargé d'établir le programme des activités du MULPOC, d'examiner le travail accompli par le MULPOC pendant l'année précédente et de soumettre les recommandations appropriées au Conseil des Ministres;
- Conseil des Ministres, chargé de prendre les décisions finales sur le programme et les activités du MULPOC;
- Comité de suivi, composé des représentants de trois états dont deux membres de l'UDEAC, et un non membre de l'UDEAC.

Le Président du Comité de suivi sera de facto le Président du Comité des experts. Le Comité de suivi est chargé de suivre l'exécution du projet pendant l'année entière et d'aider le Directeur du projet dans l'exécution de ses tâches quotidiennes.

Conclusion

Notre participation à la réunion du MULPOC de Yaoundé a permis d'éviter à ce stade, la prise en charge des projets de développement industriel sur une base multinationale en Afrique Centrale par le MULPOC de Yaoundé.

L'ONUDI a jusque-là accompli un certain nombre d'activités qui, si elles étaient poursuivies, pourraient aboutir à des réalisations concrètes auprès de l'UDEAC. Nous avons jugé que la participation d'autres Etats

non-membres de l'UDEAC au programme d'industrialisation qui a été mis au point par l'UDEAC et l'ONUDI et qui n'est pas encore très précisé ne serait pas souhaitable. C'est pour cela que nous avons profité de la présence de la délégation de l'UDEAC à la réunion du MULPOC de Yaoundé pour nous mettre d'accord sur une ligne d'action.

L'UDEAC a approuvé en substance que l'ONUDI et le Secrétariat de l'UDEAC accomplissent une mission auprès des Etats pour déterminer quelles activités ils voudraient voir entreprises par l'ONUDI dans l'exécution des projets multinationaux qui leur ont été attribuées par les Chefs d'Etat de l'UDEAC.

L'ONUDI préparerait ensuite un projet d'assistance régionale qui serait soumis à l'approbation de l'UDEAC.

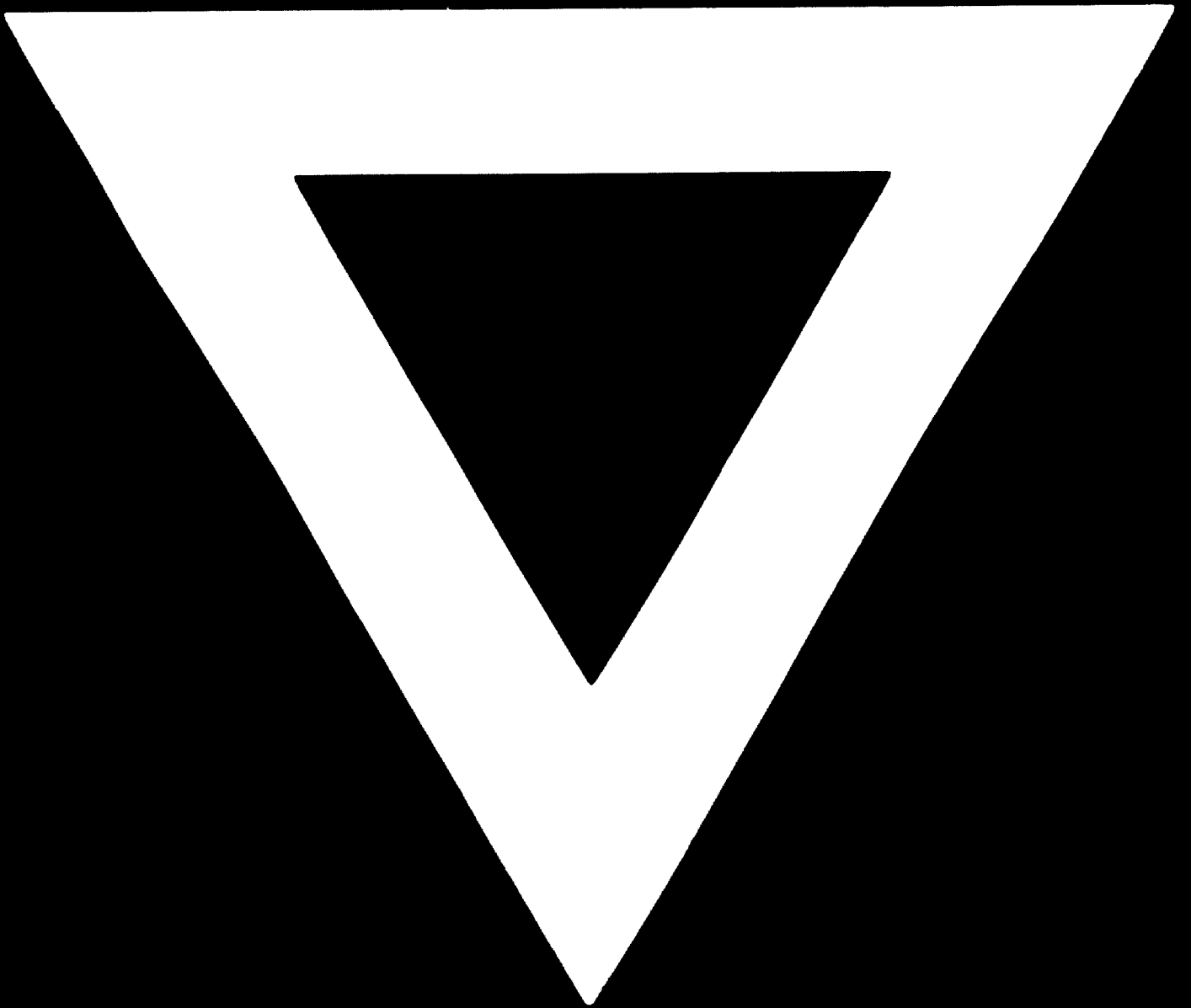
Dans notre pensée, l'ONUDI, en coopération avec l'UDEAC et les Etats membres de l'UDEAC devrait tout faire pour faire avancer les cinq projets industriels qui seront considérés par le MULPOC de Yaoundé durant l'examen de la programmation du MULPOC pour la période 1980-1984.

Si des études de faisabilité étaient effectuées et qu'un consensus était intervenu entre les quatre états membres sur les conditions de promotion de ces projets, c'est alors qu'à ce moment d'autres états non membres de l'UDEAC pourraient être intéressés à la création de ces projets.

Leur participation permettrait d'agrandir les débouchés des projets industriels multinationaux, partant, d'accroître la capacité de production des industries multinationales et de les rendre plus viables.



C-721



79.01.15